



L • S • T
LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



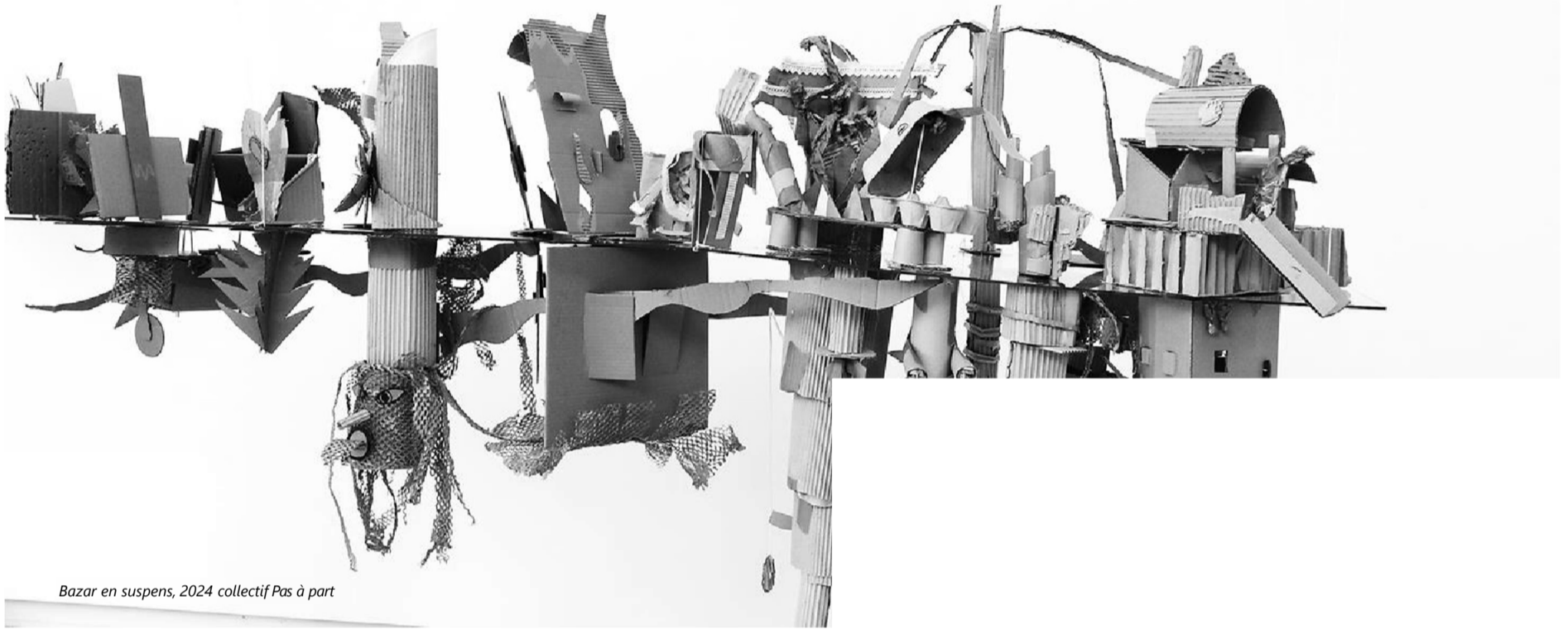
P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N° 411 Avril 2024



Bazar en suspens, 2024 collectif Pas à part

Sommaire

- P.2** *ANDENNE – PARTAGER*
- P.3** *NAMUR – L'ADRESSE DE REFERENCE*
LES COPAINS D'EN BAS
- P.4/5** *FEDERATION - LE DROIT A UN LOGEMENT DECENT*
- P.6** *FEDERATION – NOS DROITS*
Lutter contre la discrimination au logement
- P.7** *ANDENNE - HORS CADRE*
Faire le mur
- P.8** *FEDERATION – UN CHANGEMENT EST ENVISAGEABLE*

Editorial

D'URGENCE, DES LOGEMENTS ! PAS PLUS DE LOGEMENTS D'URGENCE...

Aujourd'hui, je suis allé dire bonjour à S. Il m'a montré un recommandé qu'il vient de recevoir de son propriétaire. Terminant un bail de 2 ans, ce dernier lui donne son renom. Il doit être parti pour fin juin.

Au JT de mercredi dernier, on relevait qu'à Bruxelles, un appartement d'une chambre se loue 800 euros. Pour un « deux chambres », il faut plus de 1000 euros. Et 1200 ou plus pour un appartement « trois chambres » ... Et une maison ? N'y pensez même pas si vous avez un revenu de remplacement ou un petit salaire.

A Namur, les journaux locaux font part qu'à Namur, pour la première fois cet hiver, des personnes sont refusées à l'Abri de nuit par manque de place. Dans d'autres grandes villes, c'est une réalité depuis longtemps. Et pourtant ces logements « d'urgence », ce n'est pas la solution.

Dans nos réunions Caves, à Namur, Andenne ou Rochefort, nous réfléchissons à nos conditions de logements, aux difficultés, mais aussi à la nécessité de se loger décemment à prix abordable, de manière durable... Condition essentielle pour nos familles, nos enfants. Il faut des politiques du logement qui le garantissent. Du 30 mars au 6 avril, LST s'associe à la semaine du droit au logement, au véritable logement, pour tous.

Jacques Fourneau

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle qui
n'a pas pu apprendre à lire.

PARTAGER

*POUR MOI, LST, C'EST APPRENDRE NOS DROITS
ET C'EST S'ENTRAIDER, SE SOUTENIR*

DANS LES ANNEES 90

J'ai rencontré LST car il y avait une annonce dans les petits journaux. C'était encore au chalet à Andenelle. Je ne sais plus si ça s'appelait déjà LST. Ça devait être vers les années 1990.

Ce qui m'a le plus frappée à LST, c'est le fait d'apprendre certaines choses pour les lois. On découvre des choses qu'on n'est pas au courant ou dont on n'a pas entendu parler.

ON SE SOUTIENT

Ce qui est important à LST, c'est le soutien moral. Je continue d'y venir pour les rencontres que l'on a. Ça fait des années que l'on se voit les uns et les autres.

Avec le covid, ça a fait une petite coupure et c'est difficile de se rassembler de nouveau. Il y a moins de monde qui vient qu'avant. La salle était remplie avant. Comme quoi, ça a pu faire des dégâts. Difficile de se remettre. Les gens se sont plus enfermés chez eux. Pour les refaire sortir, c'est plus difficile.

NOUS REJOINDRE

J'aurais envie de dire aux lecteurs de venir. Quand ils ont des difficultés, ils peuvent venir chez nous. On peut les aider. Les accompagner dans leurs difficultés et leurs démarches aussi. Parfois, il y en a qui sont perdus dans leurs papiers et ne savent pas quoi faire, où aller.

« ON VA ALLER VOIR... »

La première fois que je suis venue, ce n'était pas pour moi personnellement, mais pour une jeune femme que je connaissais qui avait des enfants. Elle était en difficulté à ce moment-là et quand j'ai vu l'annonce dans les petits journaux, je lui ai dit « Viens, on va aller voir



RPG le mercredi matin, etc. Il trouvait cela intéressant et apprenait des choses qu'on ne savait pas autrement. Ce sont des choses qui ne sont pas forcément dans les journaux et dont on n'est pas au courant. C'était aussi un moyen de porter la parole d'autres personnes comme nous ailleurs.

Puis ma belle-mère est venue aussi aux ateliers. Je lui en avais parlé. Elle me disait : « Qu'est-ce que j'irais faire là ? Et je lui répondais : « Allez-y une fois et vous verrez bien. » C'est comme ça qu'elle a été sinon elle restait ici toute seule. Moi ça ne me plaisait pas qu'elle reste toute seule.

ETRE ENSEMBLE

Pour moi, LST cela signifie s'entraider, se soutenir. Etre ensemble pour obtenir quelque chose, pour obtenir les droits qu'on doit avoir. Si on n'est pas ensemble, on ne les obtient pas toujours. Nos droits sont parfois bafoués et pas respectés.

La pauvreté, pour moi, c'est ne pas avoir de quoi vivre dignement. On peut l'interpréter de différentes façons. Certains auront assez avec une certaine somme pour vivre et d'autres avec la même somme ça ne sera pas suffisant.

Ce que j'aime à LST, c'est le partage que l'on a ensemble.

Micheline

jusque-là. ». Voir de quoi il était question.

Pendant un certain temps je n'y suis plus allée et après je suis arrivée toute seule.

Il m'a fallu le temps pour parler car j'étais dans mon coin. C'est dans ma nature. Il faut d'abord que je vois bien autour de moi.

**ETRE ENSEMBLE POUR
OBTENIR QUELQUE CHOSE,
POUR OBTENIR LES DROITS
QU'ON DOIT AVOIR. SI ON
N'EST PAS ENSEMBLE, ON
NE LES OBTIENT PAS
TOUJOURS.**

ILS NOUS ONT AUSSI REJOINTS

Puis, alors après, Norbert (mon mari) est arrivé avec moi. Il est venu aussi. Quand je rentrais des réunions « Cave », j'en parlais avec lui.

Il s'est engagé plus que moi, aux concertations à Bruxelles, la réunion du Suivi



Namur

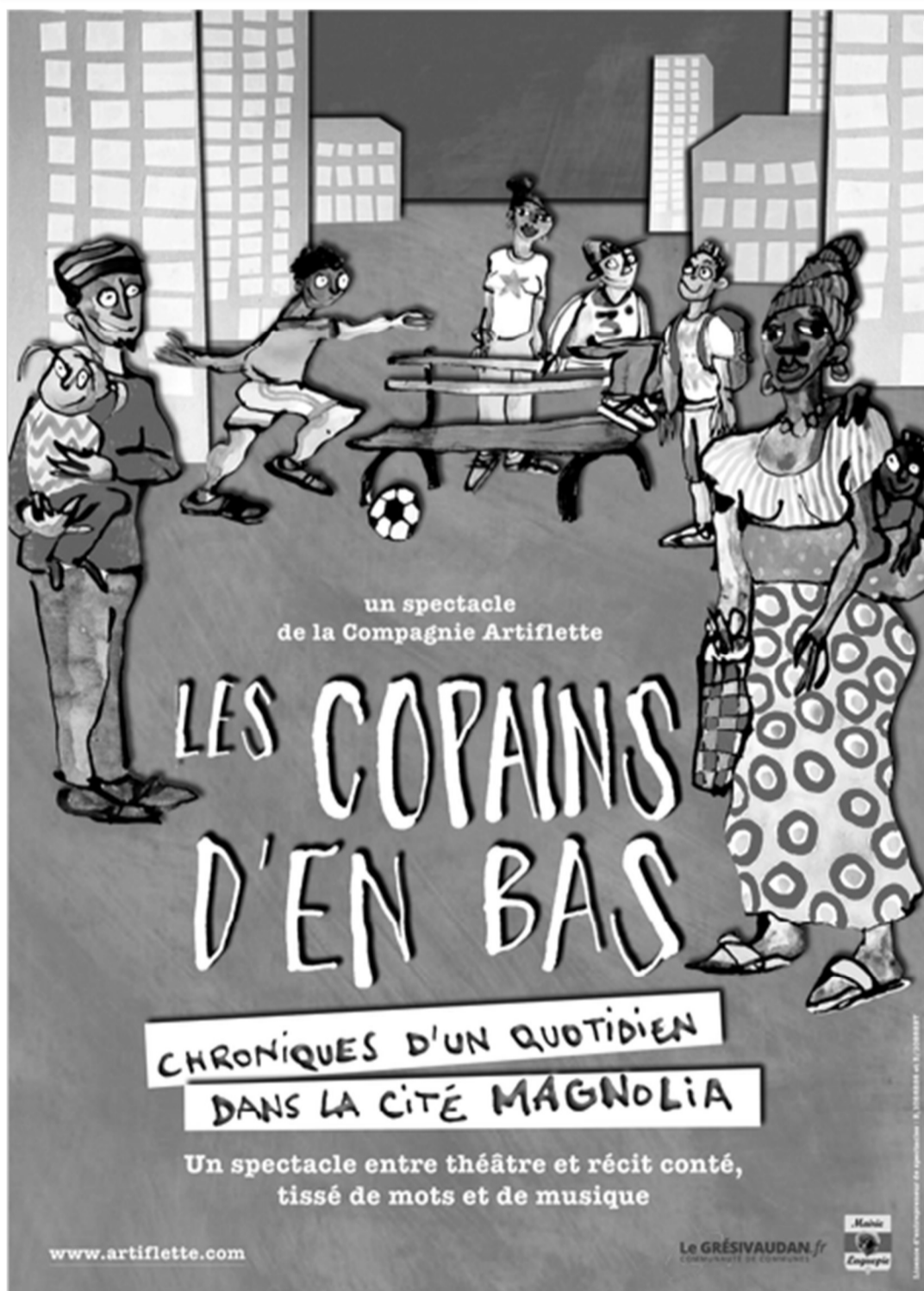
ADRESSE DE RÉFÉRENCE

AVEC D'AUTRES, NOUS PORTONS UN RECOURS AU CONSEIL D'ÉTAT.

Pour limiter les adresses de référence¹ dans les CPAS ou chez des particuliers, une circulaire ministérielle de juillet 2023, tente de les réduire en nombre et en durée. Comment ? En réalisant des domiciliations d'office au registre de population, dans les lieux où les personnes ou familles résident effectivement depuis un certain temps (généralement 6 mois). Par exemple, chez des personnes qui le font par solidarité, elles-mêmes locataires, et qui se trouveront ainsi en défaut par rapport aux exigences du bail qu'elles ont signé. Sans compter les risques par rapport à une application du statut cohabitant vis-à-vis de certains "co-résidents" domiciliés dans un même logement. Même s'ils ne font pas ménage ensemble. Autant d'éléments qui risquent bien de produire des suspicions de fraude pour les locataires preneurs du bail à qui on impose une domiciliation d'office de personnes ou famille sans prendre leur avis et en référer au propriétaire bailleur. Au-delà de ce que ces pratiques produisent, il s'agit d'un acte d'autorité abusif qui ne tient pas compte de ce que cela

produira pour les "résident-e-s" domicilié-e-s à cette adresse, ni des engagements contractuels qui lient le locataire signataire du bail et le propriétaire. Par exemple, en cas de conflits entre les résidents, une expulsion de l'occupant non signataire du bail, donc non locataire mais résidant dans le ce logement, nécessitera des procédures juridiques plus compliquées pour le résidant qui est le locataire. De plus, ces domiciliations d'office au registre de la population, dans divers lieux de résidence, voire dans des lieux qui ne sont pas destinés à une fonction d'habitation, produiront l'invisibilité de nombre de personnes / familles en situation d'habitat précaire. Donc cela permettra de masquer l'ampleur du problème. **L'accès au logement pour tous exige la mise en œuvre de politiques volontaristes** en matière d'habitat et particulièrement de logements sociaux, en évitant d'élaborer des cadres réglementaires qui fragilisent les populations les plus précaires.

Luc Lefebvre



VENEZ PARTAGER AVEC NOUS

*CHRONIQUE D'UN QUOTIDIEN
DANS UNE CITE SOCIALE*

Une date à retenir !

C'est le jeudi

18 avril 2024

à 19h

au Cinex à Namur.

Les mouvements LST et ATD vous invitent à découvrir une pièce de théâtre sur le thème du logement, de la solidarité, de l'avenir quand on vit avec peu de moyens : "Les copains d'en Bas". Un spectacle né de quelques années de vie dans une cité, de rencontres, de partages...

L'histoire : Ben et Charlotte, la trentaine, ont décidé d'aller habiter dans une cité HLM, pour vivre la fameuse « mixité sociale ». On les suit dans leurs rencontres.

Cette présentation sera suivie d'un débat, avec les comédiens, et les militants de nos mouvements.

¹ Voir La main dans la main- janvier 2023, février et mars 2024



« LE DROIT A UN LOGEMENT DECENT ... »

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...) Ces droits comprennent notamment : (...) le droit à un logement décent ; (...) »

Article 23 de la Constitution belge

Quand t'as pas les moyens, t'as les restes.
Patricia

Pourquoi celui qui a un contrat de travail a plus de droit à une vie privée que quelqu'un qui reçoit une allocation ? Pourquoi celui qui a un contrat de travail peut héberger sans condition et pas nous ?

PAS D'EXPULSION SANS RELOGEMENT DECENT

J'ai accueilli une amie, à la rue avec son enfant, pendant 3 mois. J'ai prévenu le CPAS, ils m'ont dit ok pour 3 mois, sinon, elle sera domiciliée là. Ils m'ont dit que si le délai dépassait, je fraudais. Elle est partie, mais elle n'avait pas encore trouvé de logement.

John

La maison d'accueil, c'était pas un choix. C'est pas un appartement c'est moins bien qu'une chambre de bonne. La différence avec une chambre de bonne, c'est que c'est chez toi, tu rentres quand tu veux, ici c'est pas chez moi. On nous fait croire qu'on est chez nous, mais dans la réalité c'est pas ça. On nous dit « vivez comme chez vous » mais je vois bien que c'est pas possible. Je sais que je ne suis pas chez moi, parce que je dois chercher un autre logement. C'était soit ça, soit la rue.
D.

J'ai dû partir pendant près de 6 mois parce que des gros travaux devaient être faits dans ma maison. Au départ, ce n'était que pour un mois ! J'étais dans un logement trouvé par mon administrateur. C'était loin de tout. Une de mes voisines me rendait parfois de petits services et je l'en remercie. Sinon, je devais dépendre du taxi social, du taxi ou du bus mais il n'y en avait très peu. Je reste en contact avec cette dame. Mais je me sentais tout de même seule et loin de chez moi et je n'avais qu'une envie : rentrer à la maison.

Une militante

Quand on vit à la rue, c'est la débrouille pour trouver un squat, pour se protéger des dangers, de la violence. L'Etat laisse nos jeunes devenir violents.

Fernand

Comment laisse-t-on, à un propriétaire, le droit de louer un logement insalubre à un prix exorbitant ?

DROIT DE VIVRE AILLEURS QUE DANS DES MAISONS ABANDONNEES, DES LOGEMENTS INSALUBRES OU DES IMMEUBLES DELABRES

« Le droit des personnes et des familles à bénéficier d'un logement décent doit se comprendre dans le cadre de l'indivisibilité des droits de l'homme. Un seul droit -ou le non-respect de ce droit- a des répercussions sur tous les autres : la santé, le droit à vivre en famille, le droit des enfants à prétendre à une scolarité normale, le droit à la dignité, à être reconnus comme citoyens comme les autres. Si les personnes éprouvant la pauvreté se sont fortement exprimées sur leur expérience de l'habitat et sur leurs attentes par rapport aux politiques publiques, c'est que « la maison est la famille ». L'absence de foyer ou la perspective de cette absence mine le couple, insécurise les parents et les enfants qui craignent d'être séparés, interdit tout projet d'avenir et met en cause les acquis de la famille. »

Rapport Général sur la pauvreté 1994

Bientôt, je n'aurais plus de logement. C'est de ma faute... j'ai hébergé ma fille. Je cherche un autre logement mais mon administrateur n'est pas d'accord et il veut que j'aille dans une maison « protégée ». Mais je ne veux pas. Je peux me débrouiller toute seule. Je vis tout ça très mal. Je stresse et je maigris beaucoup. Je dors mal. Je trouve que je n'ai pas le choix. Si on me met là, je fais une fugue.

Une militante

PERSONNE À LA RUE, PLUS JAMAIS !

C'EST UNE QUESTION DE JUSTICE ET DE DÉMOCRATIE

Heureusement qu'on a la famille et la solidarité pour ne pas devoir dormir dehors !
Une militante

Un logement, c'est plus que des murs et un toit, même si c'est d'abord ça. Sans chez soi, pas de vie de famille. Et sans adresse, on n'est rien : pas de statut, d'accès à l'emploi, de régularité à l'école, d'affiliation à la sécurité sociale, de liens avec un voisinage... Comment vivent les parents qui ne peuvent assurer ce chez soi pour élever leurs enfants ?

Site du mouvement LST

HALTE A LA SPECULATION SUR NOS LOGEMENTS

Je voulais obtenir une chambre dans une colocation. Le CPAS m'a proposé d'avancer ma caution. J'ai accepté. On me retirait 50 euros tous les mois de mon RIS afin de rembourser ma caution.

Lorsque j'ai obtenu un travail à LST fin 2023, mon RIS a été suspendu. J'ai demandé à mon assistante sociale comment faire pour la caution, elle m'avait répondu « ne vous inquiétez pas, vous recevrez un courrier ».

J'ai effectivement reçu un courrier mais presque 3 mois plus tard (fin février 2024) pour m'avertir que ma caution n'était pas encore payée dans son entièreté. Ce texte est très agressif et pas clair sur les modalités de remboursement. J'ai été choquée car ce courrier était le premier à ce sujet, il ne s'agissait pas d'un rappel. L'accent est tellement mis sur le remboursement qu'il passe à côté des formalités de remboursements.

Pour finir, j'ai tout remboursé d'un coup, et j'ai envoyé un courrier au CPAS.
Perry

Tu cherches un logement ? on te renvoie rue Albert 1er. Une toute nouvelle maison de l'habitat. ! C'est là qu'on t'envoie alors qu'on sait très bien qu'il n'y a pas de logement. Et tout le monde y va, et tout le monde se sent bafoué. C'est ça la politique du logement ?

Cécile

PAS D'ARGENT, PAS DE LOGEMENT PAS DE LOGEMENT, PAS D'ARGENT

Si tu es suivi par un service, tu as un accès plus rapide à un logement social. Pourquoi ? vous trouvez ça normal ?

C'est le chien qui se mord la queue et les services qui se renvoient la balle.

Andrée

DES LOGEMENTS, C'EST URGENT !

Pas des logements d'urgence, des abris de nuits, de jours, des plans d'hiver, d'été...

La vie à la rue, c'est moche, c'est dur, ce n'est pas humain...

Marc

Que faire pour se loger lorsque les revenus sont trop petits et les loyers trop chers ?

Pour beaucoup d'entre nous vivre en camping ou en parc résidentiel est la réponse au manque de logement accessible.

Un militant (Courrier des domaines en 2002)

Nous savons tous que le fait de ne plus avoir d'adresse officielle produit souvent de graves conséquences : la perte des revenus pour de nombreux allocataires sociaux, de la pension de vieillesse, du chômage, d'une allocation de mutuelle, d'une allocation de handicap... Ou encore, l'impossibilité d'inscrire les enfants dans une école, d'ouvrir ou accéder à un compte bancaire si la carte d'accès est perdue, de réaliser un contrat tel qu'un bail locatif... Si la carte d'identité est perdue, cela amplifie encore les difficultés, car une simple attestation de perte ne suffit pas pour réaliser un grand nombre de démarches courantes.

Pourtant, une circulaire ministérielle de juillet 2023, adressée aux CPAS et aux administrations communales, veut imposer une limitation des adresses de référence, tant au CPAS que chez des particuliers. Nous nous y opposons fermement.

UN TOIT, C'EST UN DROIT !

LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION AU LOGEMENT

*UN PROPRIETAIRE NE PEUT REFUSER UN CANDIDAT LOCATAIRE EN RAISON DU MONTANT OU DE L'ORIGINE DE SES REVENUS.
LE CONTROLE DE CETTE REGLE EST EVIDEMMENT DIFFICILE A FAIRE.*

Depuis de nombreuses années, différentes législations interdisent les discriminations sur la base, notamment, de la fortune (c'est-à-dire la situation financière d'une personne), l'état de santé, le handicap, la nationalité ou la couleur de peau.

Une nouvelle législation en Région wallonne, en vigueur au 1er janvier 2024, vise à lutter contre la discrimination dans l'accès au logement.

DES TESTS ANONYMES

Les services du SPW ont pour mission de réaliser des tests de discrimination en contactant des propriétaires de logements privés ainsi que des agences immobilières, afin d'identifier d'éventuelles discriminations.

Les agents du SPW peuvent prendre contact avec un propriétaire offrant un logement en location, se faire passer pour un candidat locataire en expliquant dépendre du CPAS ou du chômage par exemple. Le but est d'examiner si le propriétaire adopte à leur égard une situation discriminante au regard de leur état de fortune annoncé.

Ils peuvent également prendre contact avec des agences immobilières, pour examiner si celles-ci trient ou refusent les candidatures des locataires en fonction de leur état de fortune.

PLAINE ET SIGNALEMENT

Toute personne qui se prétend victime d'une discrimination sur la base de sa situation financière peut introduire une plainte motivée auprès du SPW. Cette plainte peut être introduite soit par la personne

concernée, soit par une association ayant pour objet dans ses statuts de défendre les droits humains ou de combattre les discriminations.

A côté de cette plainte formelle, toute personne peut adresser au SPW un signalement d'un fait présumé de discrimination. Ce signalement a pour objectif de porter à la connaissance du SPW des faits susceptibles de constituer une discrimination sur la base de la fortune, sans pour autant enclencher la procédure formelle de plainte.

L'Administration de la Région Wallonne informe le bailleur ou l'agent immobilier concerné par la plainte ou le signalement. Le bailleur ou l'agent immobilier dispose d'un délai de 15 jours pour réagir ou demander d'être entendu par l'Administration.

DES SANCTIONS EN CAS DE DISCRIMINATION

Lorsqu'au terme de l'examen de la plainte ou du signalement, le SPW considère qu'il y a indice d'infraction, il doit transmettre le dossier au Procureur du Roi qui pourra décider d'éventuelles poursuites judiciaires.

Si le Procureur du Roi estime ne pas devoir poursuivre le contrevenant devant le Tribunal, le SPW reprend le dossier et peut infliger au propriétaire ou à l'agent immobilier une amende entre 125 € et 6.200 €.

Il peut donc être utile, lorsqu'un candidat locataire soupçonne un bailleur de lui refuser le logement en raison de son état de santé, de son handicap, ou de sa situation financière, de sa nationalité

ou de sa couleur de peau, d'adresser à la Région wallonne un signalement pour que celle-ci effectue un test anonyme auprès du candidat bailleur ou de l'agent immobilier.

Bien sûr, un propriétaire ou une agence immobilière pourra toujours justifier sa décision de refuser un candidat locataire si sa situation financière ne permettrait pas d'assumer le montant du loyer demandé pour le logement en question. Rappelons que la loi permet au bailleur de demander au candidat locataire ses dernières fiches de paie pour vérifier le montant de ses revenus.

Cependant, ce refus ne peut être arbitraire, et le propriétaire ne peut écarter les personnes bénéficiaires du CPAS ou de revenus équivalents pour cette seule raison.

Pour adresser un signalement, il faut contacter soit un Espace Wallonie dont la liste figure sur internet, soit le SPW Intérieur et Action Sociale, avenue Gouverneur Bovesse 100 à 5100 Jambes (tel. 081/32.72.00), ou le Centre Interfédéral pour l'Égalité des Chances (UNIA), Place Victor Horta 40 bte 40 à 1060 Saint-Gilles (tel. 02/212.30.30).

Philippe Versailles



Hors cadre
Andenne

« FAIRE LE MUR »

C'EST AUTOUR DU THEME « LES MURS » QUE LES PARTICIPANTS DE L'ATELIER CREATIF D'ANDENNE SE SONT RETROUVES.



Dans un premier temps, les participants ont pu se balader dans les rues de Namur à la découverte du « Street Art » accompagnée d'une animatrice d'Article 27. A la suite, ils ont participé à un atelier sur l'histoire du Hip-Hop et « Graff » sur vynil.

Une seconde étape des ateliers : arpenter la ville afin de prendre « les empreintes de murs de façades à l'aide de pastels. Les portraits de chacun y sont apposés et nous y ajoutons des mots ou des phrases avec ce que nous désirons exprimer. Les différentes affiches réalisées sont ensuite assemblées.



Autre moment : réaliser un autre « mur ». Celui-ci sera constitué de boîtes à chaussures dans lesquelles chacun est invité à exprimer une situation, une scénette sur un thème (famille, logement, ateliers, etc.). Avec l'aide de divers matériaux (bouchons, éponge, bâtonnets, ravier plastique, etc.), les participants se lancent dans leur travail et leur expression.

C'est muni d'un pistolet à colle que nous fixons ces boîtes. Entre celles-ci, nous réalisons un chemin qui les relie (un peu comme un fil conducteur). Chacun réalise également un petit décor à l'arrière-plan.

Fabian : « Aux ateliers, il faut faire la différence entre se concentrer et se mettre dans sa bulle pour créer ».

Nicole : « J'aime bien les ateliers et j'ai tendance à ne pas savoir m'arrêter... »

Joëlle : « J'ai bien aimé les autoportraits... quand on redessine sur la feuille transparente. Cela fait penser aux personnages transparents ».



Tout le monde s'entraide et s'échange les idées dans une ambiance assez joyeuse.

Les participants de l'atelier

UN CHANGEMENT EST ENVISAGABLE

Nous nous sommes rendus au Musée du capitalisme créé en 2014, l'occasion pour nous d'**en apprendre davantage** sur notre système économique et politique. Le musée comporte 4 salles aux thématiques différentes.

Dans la première salle, nous avons défini le capitalisme et construit ensemble notre société idéale. Nous avons parlé du bien commun. Beaucoup d'entre nous voulaient que tout devienne du bien commun, d'autres pas. Nous avons également appris une chose importante : l'indice Big Mac d'un produit. En fonction de celui-ci, on peut connaître le niveau de richesse d'un pays. Si le Big Mac coûte peu d'argent, le pays est pauvre. S'il coûte cher, le pays est riche.

Nous avons vu **les espoirs** du capitalisme dans la seconde salle, comme le fait de pouvoir sortir de son milieu. Si on est pauvre, on peut devenir riche et célèbre comme JK Rowling, l'auteure d'Harry Potter ! Auparavant, le temps de travail était très long pour les ouvriers (12h/j). Pour préparer un repas, on est passé de 4h à 20 min. Toute l'année, nous pouvons manger des bananes, des oranges, des fraises... Avant, on se contentait des fruits et légumes de saison. On peut aussi citer les premiers congés payés suite aux revendications des ouvriers et le soutien des patrons (un bénéfice pour les uns et les autres !)

La troisième salle abordait **les limites du capitalisme**. On y voit, entre autres, que les producteurs ne sont pas rémunérés correctement. Une grande partie des bénéfices va aux distributeurs, les supermarchés. Notre planète détient des ressources illimitées comme l'eau, les poissons... à condition de leur laisser le temps de se régénérer. Depuis les « 30 glorieuses », le temps d'après-guerre, ce n'est plus le cas. La surconsommation -que nous devinions dans la salle précédente- en est la raison.

La question de **la répartition inégale des richesses** a été abordée également.

Le guide nous a ensuite demandé : « Vous souvenez-vous d'un moment heureux ? » Nous nous sommes rendus compte que beaucoup de nos souvenirs étaient liés à des moments de découverte, de partage, de joie, de rencontre et peu à la consommation. Notre société ne calcule pas la richesse du bonheur...

Enfin, nous arrivons dans **la salle des alternatives** : les groupes d'achat commun, services d'échange local, potagers collectifs, tiers lieux, Repair cafés, et plein d'autres... Une autre façon de consommer et de vivre !

Perry, Catherine, Patricia



« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro

D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardenne, de Namur, du Hainaut : Andrée, Audibert, Catherine, Cécile P, Cécile V, Céline, Fernand, Francine, Françoise, Jacques, Jo, Joëlle, Jonathan, Luc, Marc, Marie, Marion, Martin, Patricia, Perry, Philippe, Sandra, Valérie, et les militants dans les ateliers du CEC d'Andenne et du « Reflet » de Namur.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condruz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut Tél. : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

WWW.MOUVEMENT-LST.ORG

federation@mouvement-lst.org



ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387

De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG